

## RÈGLEMENT 1 E (2022) – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE JOUR, L'HEURE ET L'ENDROIT DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE LESTER-.B.-PEARSON

Article 1 – Les séances publiques du comité exécutif de la Commission scolaire Lester-B.Pearson se tiennent habituellement l'avant-dernier lundi de chaque mois (toute exception à cette règle étant indiquée au calendrier). Ces séances auront lieu à la salle d'assemblée\* (C101) du 1925, avenue Brookdale, Dorval, et commenceront à 17 h 30.

\*EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE COVID-19, LES SÉANCES POURRONT AVOIR LIEU VIRTUELLEMENT DANS LE RESPECT DES MESURES SANITAIRES APPLICABLES. DANS CE CAS, UN AVIS PUBLIC AFFICHÉ SUR LE SITE INTERNET FOURNIRA LE LIEN POUR ACCÉDER À LA SÉANCE VIRTUELLE.

Article 2 – Pour l'année scolaire 2022-2023, les dates des séances seront les suivantes:

2022	2023
Lundi 22 août	Lundi 23 janvier
Lundi 12 septembre (exception)	Lundi 20 février
Lundi 24 octobre	Lundi 20 mars
Lundi 21 novembre	Lundi 17 avril
Lundi 5 décembre (exception)	MARDI 23 mai (exception)
	Lundi 19 juin